



Commune de Véretz

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE  
PREALABLE  
A LA CESSION PARTIELLE D'UN CHEMIN  
RURAL  
COMMUNE DE VERETZ**

Enquête Publique du 22 octobre au 05 novembre 2024

## NOTICE EXPLICATIVE

Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune du fait de l'article L.161-1 du code rural : « Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. »

Les chemins ruraux peuvent être cédés, notamment aux propriétaires riverains, à condition qu'ils cessent d'être affectés à l'usage du public et dans le respect des règles de procédure posés par l'article L.161-10 du code rural : « Lorsqu'un chemin cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal, à moins que les intéressés groupés en association syndicale conformément à l'article L.161-11 n'aient demandé à se charger de l'entretien dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête. »

Le Chemin Rural n° 57 dit « de Saint Pierre aux Babouins bas » joint la commune de Larcay à la RD 976. Il faisait office de l'ancienne Route de Tours à Nevers, puis a été doublé par le Chemin Rural n°58 dit « de Saint Pierre aux Babouins à Couesnon » créé à proximité et situé plus en hauteur, hors zone inondable.

Actuellement, le CR 57 reste emprunté pour sa seule partie « Est », permettant d'accéder à la plateforme communale de déchets verts. Cependant, sa partie « Ouest », 280 m, est enclavée dans les parcelles des anciennes champignonnières et est devenue inaccessible et impraticable.

La Maison Laudacius, cave coopérative des producteurs de vins de Montlouis sur Loire, s'étant portée acquéreur des parcelles de la SCI du Potager, anciennes champignonnières, il a été demandé la régularisation de « l'occupation » de cette partie du CR n°57. Un bornage de la propriété de la SCI du Potager a été établi le 11 décembre 2023 par le cabinet Géoplus d'Amboise. Ce bornage a permis de faire ressortir l'emprise du Chemin Rural n°57 qui est en partie encerclé par les parcelles citées ci-dessus, en impasse et ne dessert aucune autre propriété après celle de la cave coopérative et qui est considéré ne plus avoir d'utilité sur sa dernière partie.

Il est proposé une procédure d'aliénation pour une partie du chemin afin d'être cédé à la cave coopérative des producteurs de vins de Montlouis.

La délibération du conseil municipal du 26 janvier 2024 constate la désaffectation du Chemin Rural, lance la procédure d'aliénation des chemins ruraux prévue à l'article L161-10 du Code Rural et de la Pêche. Le maire est chargé d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Une enquête publique est réalisée afin de démontrer que le chemin a bien perdu son affectation. Afin de procéder à cette enquête publique, le maire désigne par arrêté un commissaire enquêteur. Cet arrêté précise l'objet de la requête, la date à laquelle celle-ci sera accessible (ouverte), ainsi que les heures et le lieu où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations. La durée de l'enquête est fixée à 15 jours.

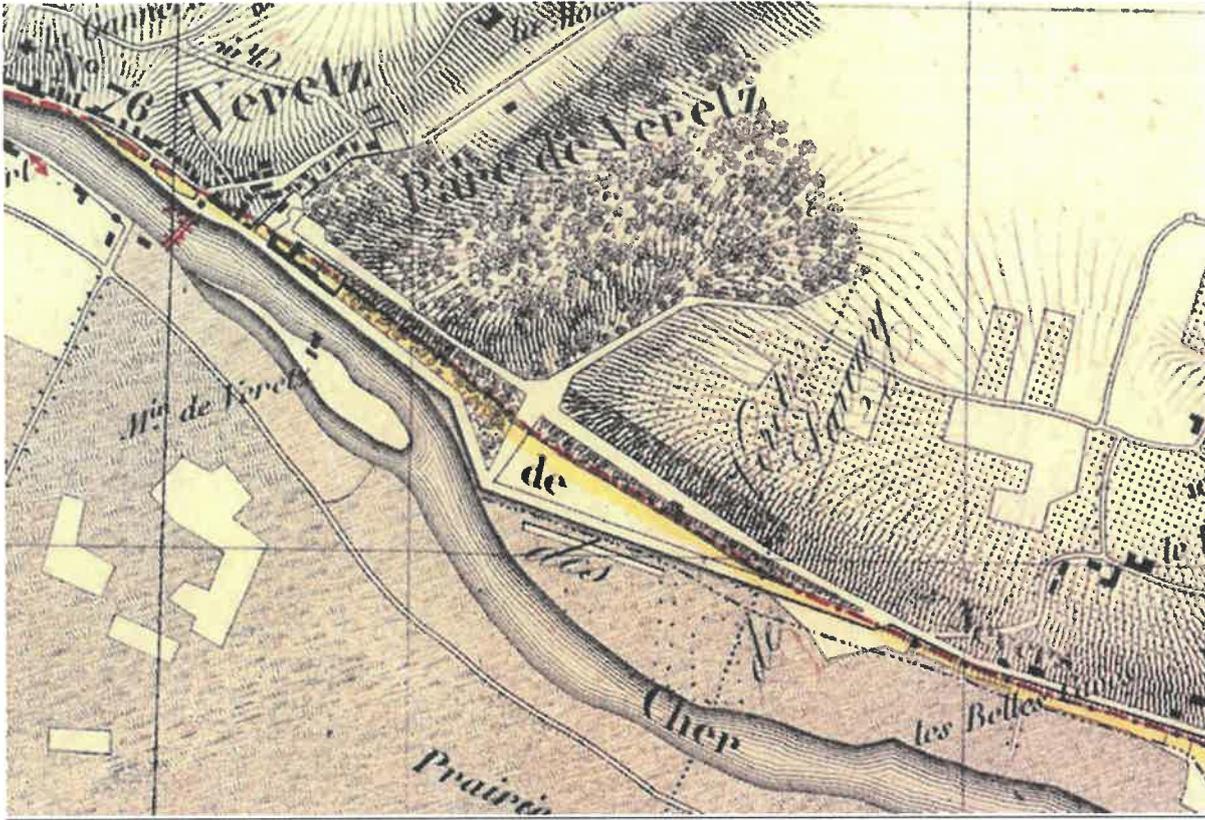
C'est seulement, par suite de cette désaffectation que la délibération du conseil municipal portant aliénation du chemin rural sera proposée.

Enfin, lorsque l'aliénation est ordonnée, les propriétaires riverains sont mis en demeure d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés. Si, dans le délai d'un mois à dater de l'avertissement, les propriétaires riverains n'ont pas déposé leur soumission ou si leurs offres sont insuffisantes, il est procédé à l'aliénation des terrains selon les règles suivies pour la vente des propriétés communales.

## **ANNEXE 1 : PLANS DE SITUATION**



## **ANNEXE 2 : EXTRAIT CADASTRE ANCIEN**



Extrait du cadastre 1805 Sud-Nord, sans RD 976



Extrait du cadastre 1820 Nord-Sud, sans RD 976

## **ANNEXE 3 : PLAN GEOMETRE SITUATION ACTUELLE**



## **ANNEXE 4 : PLAN GEOMETRE SITUATION PROJETEE**

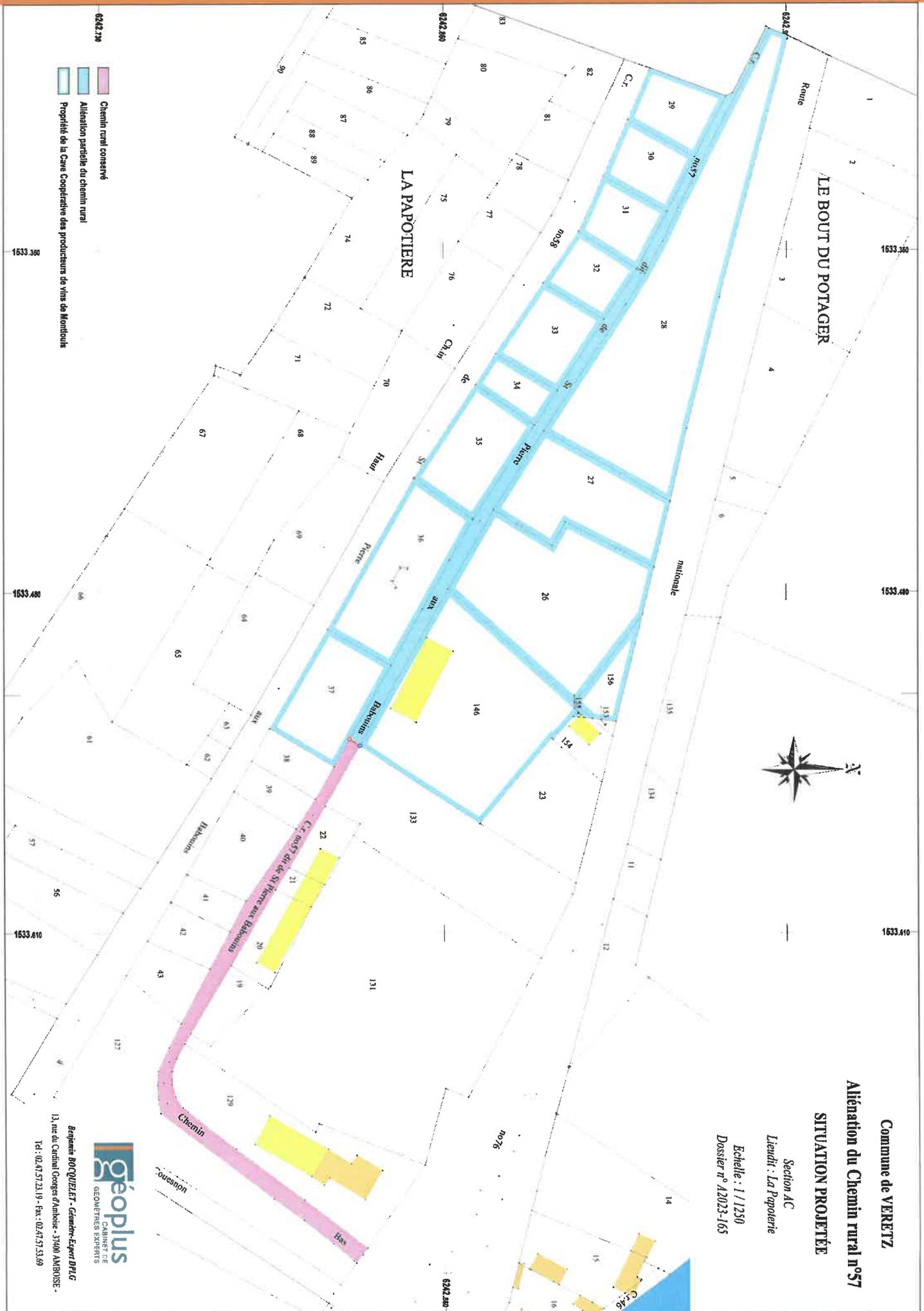
Commune de VERETZ

Aliénation du Chemin rural n°97

SITUATION PROJETÉE

Section AC  
Lieu dit : La Papotière

Echelle : 1 / 1250  
Dossier n° A2023-165



6242.730

- Chemin rural conservé
- Aliénation partielle du chemin rural
- Propriété de la Cave Coopérative des producteurs de vins de Montfoucais

1633.360

1633.480

1633.610

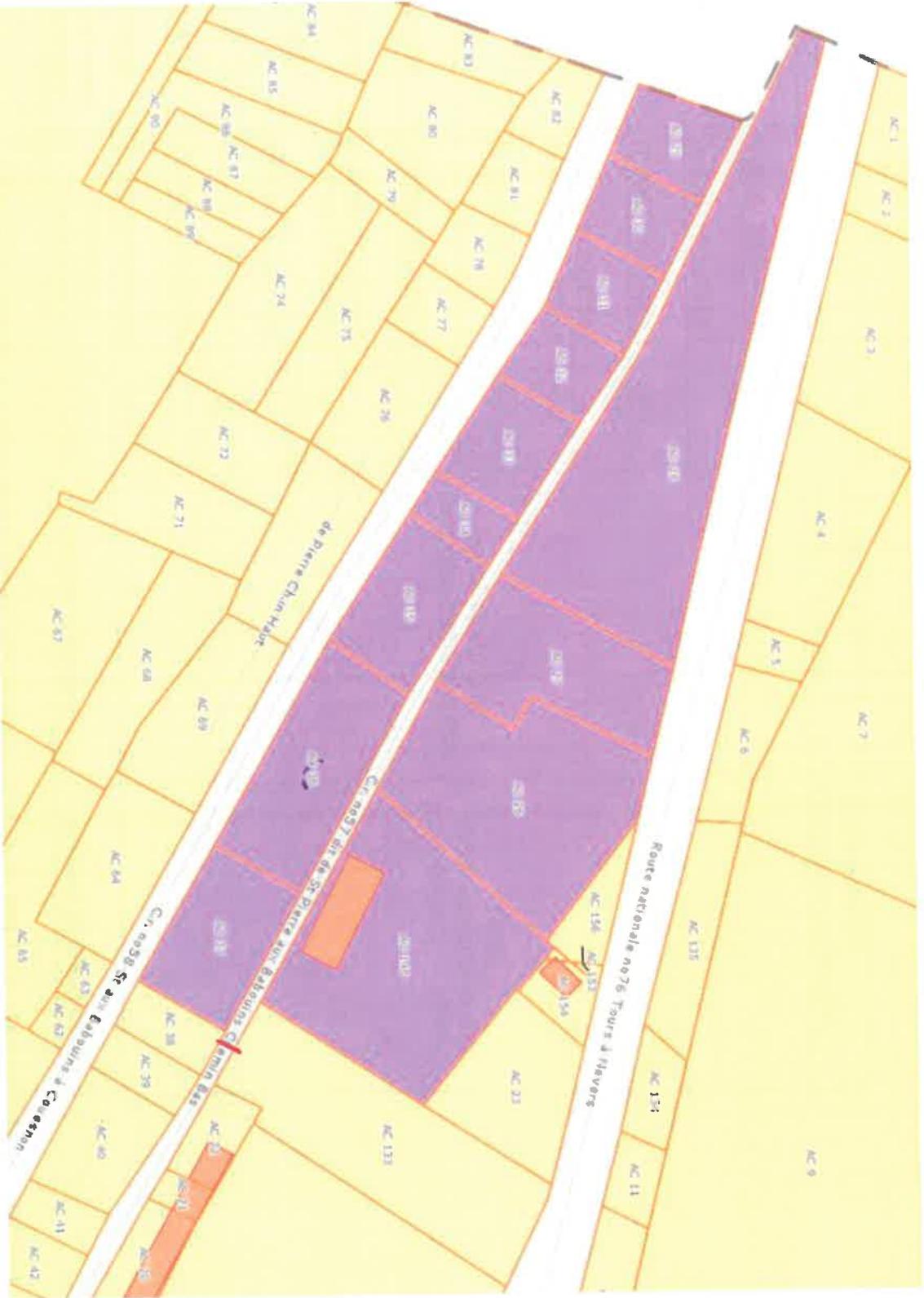


Benjamin BOUQUILLIET - Géomètre-Expert DPLG  
13, rue du Cardinal Georges d'Amboise - 37100 AMBOISE -  
Tél : 02.47.57.23.19 - Fax : 02.47.57.53.69

## **ANNEXE 5 : PROPRIETES CONCERNEES**

## LISTE DES PROPRIETES JOUXTANT DU CHEMIN RURAL N°57

Parcelle cadastrale	Localisation cadastrale	Surface	Nom du propriétaire	Adresse du propriétaire
267 AC 28	LE BOUT DU POTAGER	5090	CAVE DES PRODUCTEURS DE VIN DE MONTLOUIS	2 Route de Saint Aignan 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE
267 AC 29	LE BOUT DU POTAGER	720		
267 AC 30	LE BOUT DU POTAGER	672		
267 AC 31	LE BOUT DU POTAGER	667		
267 AC 33	LE BOUT DU POTAGER	876		
267 AC 35	LE BOUT DU POTAGER	1139		
267 AC 34	LE BOUT DU POTAGER	388		
267 AC 27	LE BOUT DU POTAGER	1795		
267 AC 26	LE BOUT DU POTAGER	3212		
267 AC 36	LE BOUT DU POTAGER	1754		
267 AC 146	LE BOUT DU POTAGER	3648		
267 AC 37	LE BOUT DU POTAGER	1232		
267 AC 32	LE BOUT DU POTAGER	602		



Extrait cadastral, le Bout du Potager 1/1500

**ANNEXE 6 : DELIBERATION DU 26/01/2024**  
**CONSTATANT LA DESAFFECTATION ET LANCANT LA**  
**PROCEDURE D'ALIENATION**



République Française – Département d'Indre et Loire

COMMUNE DE VERETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2024

Convocation adressée aux  
Conseillers par courrier le :

19 janvier 2024

Effectif légal du Conseil : 27

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 27

Résultat du vote :

Voix « POUR » : 27

Voix « CONTRE » :

Abstentions/blancs :

Télétransmission en Préf., le

Publié / affiché/ notifié, le

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 26 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VERETZ, légalement convoqué le vendredi 19 janvier 2024 par le Maire, M. Gilles AUGEREAU, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Bizeau.

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

M. Gilles AUGEREAU, Mme Corinne AUGE, M. Christian ROCHE, M. Marc JONCHERAY, Mme Valérie PINHEIRO, M. Thierry ROBISSON, Mme Violaine KUHN, M. Luc LOCATELLI, Mme Nicole BIGARRE, M. Fabrice NAUDON, Mme Marié-Anne GACHET, Mme Sylvie ALLENOU, Mme Isabelle JUMEAU, M. Nicolas CORNIC, Mme Bernadette GUENAND, M. Christophe GAUTHIER, Mme Marylène MOUSSET.

Étaient représentés :

M. Karym FAIVRE a donné pouvoir à M. Gilles AUGEREAU  
Mme Florence RAMOS a donné pouvoir à Mme Valérie PINHEIRO  
M. Florian BALAIAN a donné pouvoir à Mme Corinne AUGE  
M. Olivier FOURNIER a donné pouvoir à M Christian ROCHE  
M. Patrick PLISSON a donné pouvoir à M. Thierry ROBISSON  
M. Alexis LEPAGE a donné pouvoir à M Marc JONCHERAY  
Mme Sandra PIERRY a donné pouvoir à Mme Sylvie ALLENOU  
Mme Muriel NEVEU a donné pouvoir à Mme Violaine KUHN  
M. Jean-Marc HEMME a donné pouvoir à Mme Bernadette GUENAND  
Mme Eliane ANDENNAH a donné pouvoir à Mme Marylène MOUSSET

M. Fabrice NAUDON a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

**DELIBERATION N°09-26-01-2024**  
**Lancement de procédure – Aliénation chemin**  
**rural n°57**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;**

**Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;**

**Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;**

**Considérant que le chemin rural n°57 dit de Saint Pierre aux Babouins bas, sis Le Bout du Potager, n'est plus utilisé par le public, sur sa partie ouest.**

**Considérant que la portion du CR 57 de Saint Pierre aux Babouins bas est inaccessible et impraticable depuis de nombreuses années. Ces éléments matériels caractérisent la cessation de l'affectation au public.**

**Considérant la demande de la Maison Laudacius, Cave Coopérative des producteurs de vin de Montlouis sur Loire d'acquérir pour sa partie Ouest ledit chemin, incluse et enclavée dans la propriété de la SCI du Potager en cours d'acquisition.**

**Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.**

**Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.**

**L'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents ou représentés,**

**Article 1<sup>er</sup> : CONSTATE la désaffectation du chemin rural,**

**Article 2 : DECIDE de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;**

**Article 3 : DEMANDE à Monsieur le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.**

**Pour extrait certifié conforme**

**A Véretz,**



**LE MAIRE**

**GILLES AUGEREAU**

**ANNEXE 7 : ARRETE 194-2024 PRESCRIVANT  
L'ENQUETE PUBLIQUE VISANT L'ALIENATION DU  
CHEMIN RURAL n°57**

## ARRÊTÉ n°2024-194

PORTANT

**Prescrivant l'enquête publique visant l'aliénation  
du Chemin Rural n°57 dit « De Saint Pierre aux Babouins » pour partie ,  
de la commune de Véretz.**

*Le Maire de la commune de Véretz (Indre et Loire),*

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-10, L.123-11, L.123-13 et R.123-19 ;  
**Vu** la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;  
**Vu** la délibération en date du 26 janvier 2024 constatant la désaffectation et lançant la procédure d'aliénation du Chemin Rural n° 57, de la commune de Véretz ;  
**Vu** les pièces du dossier de désaffectation et d'aliénation du Chemin Rural n° 57, pour partie soumis à enquête publique ;  
**Vu** la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département d'Indre-et-Loire pour l'année 2024.

\*\*\*\*\*

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1**

L'enquête publique portant désaffectation et aliénation d'une partie du Chemin Rural n°57 se déroulera du mardi 22 octobre au mardi 05 novembre 2024.

#### **ARTICLE 2**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Véretz, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie à partir du mardi 22 octobre 2024 à 9h00 jusqu'au mardi 5 novembre 2024 à 17h30. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

#### **ARTICLE 3**

Le commissaire enquêteur tiendra deux permanences au public, en mairie de Véretz rue Moreau Vincent 37270 VERETZ, le mardi 22 octobre 2024, 9h-12h30 et le mardi 5 novembre 2024, 14h-17h30.

#### **ARTICLE 4**

Le public pourra adresser ses observations :

- par lettre adressée au commissaire enquêteur en mairie,
- directement par écrit sur le registre d'enquête publique,
- directement par oral au commissaire-enquêteur lors de ses permanences à la mairie,
- sur la boîte mail dédiée : [urbanisme@veretz.com](mailto:urbanisme@veretz.com), à l'attention du commissaire enquêteur.

#### **ARTICLE 5**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Veretz, le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

SLOW

**ARTICLE 6**

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les enquêteur en mairie.

**ARTICLE 7**

Monsieur METERREAU Jean-Louis, retraité de la gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

**ARTICLE 8**

Le Maire de Véretz versera dans le délai d'un mois d'indemnisation du Commissaire-enquêteur à l'issue de la remise de son rapport et de ses conclusions en sus des frais réels de déplacements induits par la nécessité de l'enquête publique.

**ARTICLE 9**

Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 10**

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichage, notamment sur les lieux concernés par l'enquête et, selon l'importance et la nature du projet, de presse écrite :

- l'objet de l'enquête,
- le nom et qualité du commissaire enquêteur,
- la date d'ouverture,
- le lieu de l'enquête,
- la durée de celle-ci.

**ARTICLE 11**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Véretz et est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans le délai légal de 2 mois à partir de sa publication.

**ARTICLE 12**

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Monsieur le préfet du département d'Indre-et-Loire
- Monsieur Meterreau Jean-Louis, commissaire enquêteur

A Véretz, le

23 SEP. 2024

Le maire

Gilles AUGEREAU



## **ANNEXE 8 : AFFICHAGE ET INSERTION**

## Affichage sur site le 02 octobre 2024



**Accès Est**



**Accès Ouest**

# AUTOMOBILE

## BERLINE

### Citroën

■ C4



10490 €

C4 II 110 MILLÉNIUM berline, 6cv, 5 portes, ordi de bord, GPS, vitres élect., DA, ABS, clim. auto, airbags, limiteur vitesse, 02/02/2018, 68 000 km garantie 12 mois Prix 10 490 euros. Garage le Viaduc 02.47.65.98.57. Siren 428955066.

### Dacia

■ Sandero

Dacia Sandero, année 2022, essence, 9000 KM, blanche, 14 000 euros. 06.64.65.32.88

Dacia Sandero Stepway, année 2018, 72 000 KM, entretien fait, CT OK, disques et plaquettes changés, vidange faite, bleue métallisée, 10 500 euros. Tél. 06.73.07.57.98

### Peugeot

■ 308



308 Style, 2021, essence, 61 000 KM, entretien Peugeot, parfait état, 5 places, blanche, garantie 2026, 11 500 euros. 06.80.54.65.88

### Volkswagen

■ Golf 7



9400 €

Tours, vend Golf 7, première main, 5 CV, TSI Blue Motion, grise, boîte auto, 2013, 174 000 km, CT ok, TBE, 9 400 euros, à débattre, 06.48.15.33.21

### Autres berlines

Achète voitures en état ou en panne, avec ou sans contrôle technique. Faire offre au 06.11.03.08.92

## LUDOSPACÉ

### Peugeot

Partner Tepee Outdoor, 116 HDI, 100 CH, année 2018, gris, 35 000 KM, 5 portes, radar, régulateur, clim, TBE, 17 900 euros. Tél. 06.61.79.45.47

## 4X4 - S.U.V

### Dacia



16500 €

Dacia Duster II 1.0 TCE 100 15 ans crossover, SUV, 5cv, 27/07/2020, vitres et rétro élect., jantes alliage, ordi de bord, clim. auto, GPS, DA, airbags, ESP, limiteur régulateur vitesse, 32 700 km, garantie 12 mois, 15 490 €, Garage le Viaduc 02.47.65.98.57. Siren 428955066.

### Hyundai

Vend Hyundai Tucson très bon état, 11<sup>ème</sup> main, diesel automatique, 11600 km, garantie 31/07/2027. Tél. 06.74.78.71.51

### Peugeot

3008 Allure, pack Blue, HDI 130 S, toutes options, roue secours, attelage, 09/2022, 32 000 KM, prix à débattre. 06.71.97.22.37

### Autres 4x4

34990 €

Vends Range Rover Evoque II, P200 Flex, année 2021, 53 000km, motorisation Flexifuel (bioéthanol-essence) 200 CV, boîte auto, toutes options, parfait état général, entretien Range Rover, 34 990 euros, 06.07.63.87.67

## VÉHICULES DE LOISIRS

### Camping car Capucine



Achète cash meilleur prix, tous types camping-car, fourgon aménagé, caravane, camion magasin (même avec infiltration), utilitaire, 4x4, cabriolet, avec ou sans CT. Se déplace 7j/7. Paiement sécurisé. 06.59.50.45.26

### Camping Car Profilé

Recherche camping-car après année 2000, avec ou sans CT, même avec problème mécanique ou carrosserie. 06.50.24.67.19

### Caravane

■ Vente

Vend caravane Rubis, année 2015, plusieurs options, bon état, à voir sur place, 6500 euros à débattre. 06.51.12.39.50

## VOITURES SANS PERMIS

### Aixam

Achat toutes voitures sans permis, dans l'état ou en panne, ou accidentées, paiement comptant. Faire offre au 06.11.03.08.92 ou 06.29.47.95.34

## UTILITAIRES

### Ford



18000 €

Vend Ford Transit Custom, fourgon L1M2, Ecoblue, 130 CH Limited, bleu azur, année 2018, 60 000 km, très bon état, 18 000 euros négociable. 06.08.02.91.59

## MOTO

### Yamaha

Vend moto Yamaha DTRE 125, révisée chez Yamaha, cause santé. Faire offre au 06.12.67.28.42

### Autres marques

Vend moto Jinlun rouge, année 2008, 6 500 KM, bon état général, 500 euros, rétros et batterie en plus gratuits. 06.65.04.55.88

## SCOOTER

### Peugeot

Vends scooter 125 m3, Peugeot, 2011, blanc, très bon état, 19 000 km, 1 400 euros, 06.65.04.55.88

# légalés et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NR, Centre Presse et autres presses habilitées :  
E-mail : [aof@nr-communication.fr](mailto:aof@nr-communication.fr) - Tél : 02 47 60 62 10  
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset  
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : [www.nr-legales.com](http://www.nr-legales.com)  
Pour consulter un avis de marchés publics : [www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)

## ANNONCES LÉGALES

### Enquêtes publiques



### AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°194-2024 du 23 septembre 2024, le maire de la commune de VERETZ lance une enquête publique, du mardi 22 octobre 2024 au mardi 05 novembre 2024 inclus, en vue de l'allègement du chemin rural n°57 dit « de Saint Pierre aux Babouins ».

M Jean Louis METERREAU, inscrit sur la liste départementale annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Veretz pendant toute la durée de l'enquête publique et seront consultables par le public aux horaires d'ouverture habituelles de la mairie.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet de la mairie : <http://www.veretz.fr>

Les observations du public peuvent être formulées :

- Par courrier, à l'attention de M le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : mairie de Veretz, rue Moreau Vincart 37270 VERETZ.  
- Par voie dématérialisée à l'adresse mail dédiée : [urbanisme@veretz.com](mailto:urbanisme@veretz.com)

Le commissaire enquêteur recevra également les observations du public lors de deux permanences en mairie le mardi 22 octobre 9h-12h30 ainsi que le mardi 05 novembre 14h-17h30.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur transmission en mairie.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, l'allègement du chemin rural n°57 pourra être déclaré par le conseil municipal.

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

### Marchés publics inf. à 90 000 Euros



### Région Centre Val de Loire

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

M. Françoise Bonneau, Président, DPECS, 9, rue Saint-Pierre-Latin, CS 94117, 45041 Orléans - Cedex 1. Tél. 02.38.70.30.30. SIRET 23450002300028.

Référence acheteur : 24LD04MOE.

L'avis implique un marché public.

Objet : lycée Balzac à Tours (37) - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération de remplacement du SSI et mise en place d'un système PPMS.

Procédure : procédure adaptée.

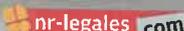
Forme du marché : prestation divisée en lots : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 17/10/24 à 12 h au plus tard.

Envoi à la publication le : 30/09/2024.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://achats.regioncentre-valde Loire.fr>



## Publiez vos annonces légales

en ligne

En vous proposant un outil pratique et simple d'utilisation pour la publication de vos annonces légales.

👤 PUBLICATION D'ANNONCES

📅 LARGE CHOIX DE JOURNAUX

🕒 ATTESTATION DE PUBLICATION

🔒 PAIEMENT EN LIGNE SÉCURISÉ



Contact : 02 47 60 62 70

## Publications d'Annonces Officielles & Légales Tous titres de presse

## GAGNEZ DU TEMPS !

### Vos contacts :

#### Indre et Loire

Tel : 02 47 60 62 10

#### Loir et Cher

Tel : 02 47 60 62 10

#### Indre

Tel : 02 47 60 62 79

#### Vienne

Tel : 02 47 60 62 79

#### Deux-Sèvres

Tel : 02 47 60 62 10

ou par email  
[aof@nr-communication.fr](mailto:aof@nr-communication.fr)

Pour publier ou consulter  
une annonce légale :

[www.nr-legales.com](http://www.nr-legales.com)

\*paiement par CB sécurisé



## MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique Marchés Publics



[www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)

Tél : 02 47 60 62 11

[support@nr-pmp.com](mailto:support@nr-pmp.com)

# Annonces Légales



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOURS

### Enquête

Par arrêté n°2024\_0061 du 9 septembre 2024, le Président de Tours Métropole Val de Loire a pris en date du 9 septembre 2024, l'avis d'enquête publique relative au projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de Tours.

Au terme de cette enquête, le projet de modification n°3 du PLU de Tours sera approuvé par le Conseil métropolitain.

Cet effet, Monsieur Francis LERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur :

L'enquête se déroulera à la Mairie de Tours, siège de l'enquête publique, durant 31 jours, du lundi 30 septembre 2024 à 9h30 au mercredi 30 octobre 2024 à 17h00.

Le dossier ainsi qu'un registre sont mis à disposition pendant cette période :

- à la Mairie centrale de Tours (1-3 rue des Minimes) : la consultation en mairie ne se fait que sur rendez-vous auprès de l'accueil de l'urbanisme, par téléphone 02 47 21 67 23 ou par mail à [urba@ville-tours.fr](mailto:urba@ville-tours.fr), selon les horaires d'ouverture du public : du lundi au jeudi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;

- à la Mairie annexe de Saint-Symphorien (1 Esplanade François Mitterrand) le lundi de 9h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00, du mardi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00 et le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30 ;

- au siège de Tours Métropole Val de Loire du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,

où chacun peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Ce dossier est consultable sur les sites Internet [www.tours.fr](http://www.tours.fr) et [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr). De même, il est consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en Mairie centrale de Tours, au service urbanisme, sur RDV.

Les observations peuvent également être adressées, avant la clôture de l'enquête, à M. LERE, commissaire-enquêteur :

- par courrier : Mairie de Tours - Service Urbanisme - 1 à 3 rue des Minimes, 37025 TOURS cedex 3,

- par mail, à l'adresse suivante : [sp.tours@tours-metropole.fr](mailto:sp.tours@tours-metropole.fr).

Les observations, propositions et contre-propositions sont consultables sur le site Internet de la Ville de Tours : [www.tours.fr](http://www.tours.fr).

Le dossier comporte notamment les avis des personnes publiques associées et la décision de l'autorité environnementale. Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- lundi 30 septembre 2024 de 9h30 à 11h30, en Mairie centrale de Tours (uniquement sur rendez-vous) ;

- jeudi 17 octobre 2024 de 9h30 à 12h30, à la Mairie annexe de Saint-Symphorien ;

- mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00, en Mairie centrale de Tours (uniquement sur rendez-vous).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Tours pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur les sites Internet de la Ville de Tours et de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais, auprès de la Mairie de Tours.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées à Mme Duperré Y, à la direction des grands projets urbains de la Mairie de Tours, par téléphone au 02 47 21 67 23 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ville-tours.fr](mailto:urba@ville-tours.fr).



## PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire en vue d'implanter un parc photovoltaïque d'une puissance d'environ 2,88 MWc sur la commune d'Hommes

Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prescrites par le Code de l'environnement portant sur une demande de permis de construire en vue de construire un parc photovoltaïque sur la commune d'Hommes présentée par la société CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE PVEOLE 22.

Le dossier d'enquête sera consultable par toutes les personnes intéressées, du lundi 21 octobre à 9h30 au jeudi 21 novembre 2024 à 16h30, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en mairie d'Hommes.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire :

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par monsieur Nathan BONVALLET, responsable développement énergies renouvelables pour la société EREA INGENIERIE, - adresse postale : 10, place de la République à AZAY-LE-RIDEAU (37 190) - adresse mail : [nathan.bonvallet@era-ingenierie.fr](mailto:nathan.bonvallet@era-ingenierie.fr).

Monsieur Hugues ROL est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire (et monsieur Pierre-Yves SANTEMAND en qualité de commissaire enquêteur suppléant) pour mener l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre établi sur feuillets non mobiles, déposé en mairie, sera tenu à la disposition du public où pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie d'Hommes, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qu'il visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr) en précisant l'intitulé de l'enquête en objet.

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Hommes :

- le lundi 21 octobre 2024 de 9h30 à 12h30

- le mercredi 6 novembre 2024 de 9h à 12h

- le jeudi 21 novembre 2024 de 14h à 16h30

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public à la préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie d'Hommes, ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.



## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°194-2024 du 23 septembre 2024, le maire de la commune de VÊRETZ lance une enquête publique, du mardi 22 octobre 2024 au mardi 05 novembre 2024 inclus, en vue de l'élargissement du chemin rural n°57 dit « de Saint Pierre aux Babouins ».

M Jean Louis METERREAU, inscrit sur la liste départementale annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Vêretz pendant toute la durée de l'enquête publique et seront consultables par le public aux horaires d'ouverture et habituels de la mairie.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet de la mairie : <http://www.verez.fr>

Les observations du public peuvent être formulées :

- Par courrier, à l'attention de M le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : mairie de Vêretz, rue Moreau Vincent 37270 VÊRETZ.

- Par voie dématérialisée à l'adresse mail dédiée : [urbanisme@verez.com](mailto:urbanisme@verez.com).

Le commissaire enquêteur recevra également les observations du public lors de deux permanences en mairie le mardi 22 octobre 9h-12h30 ainsi que le mardi 05 novembre 14h-17h30.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur transmission en mairie.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, l'élargissement du chemin rural n°57 pourra être décidé par le conseil municipal.

## Vie des sociétés

### MODIFICATIONS MULTIPLES

SCM DESLYS  
Société civile de moyens au capital de 100 euros  
Siège social : 24 Boulevard Jean Royer 37000 TOURS  
920 183 464 RCS TOURS

Le 05/02/2024 l'AGE a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 16,66 euros par apports en numéraire. En conséquence : Anciennement : Le capital social est fixé à cent euros (100 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent seize euros et soixante six cents (116,66 euros). L'avis de constitution de la société a été publié dans Terre de Touraine, le 28/10/2022 et au BODACC le 15/10/2022 annonce n°854. L'AGE a nommé administrateur à compter du même jour Robin AGIS demeurant 254 avenue de Grammont 37000 TOURS. Modification sera faite au RCS de TOURS. Pour avis.

### MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI DESLYS  
SCI au capital de 120 euros  
Siège social : 24 Boulevard Jean Royer - 37000 TOURS  
819 819 785 RCS TOURS

Le 05/02/2024 l'AGE a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 20 euros par apports en numéraire. En conséquence : Anciennement : Le capital social est fixé à cent euros (100 €). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent vingt euros (120 €). L'AGE a nommé en qualité de cogérant à compter du même jour Robin AGIS demeurant 254 avenue de Grammont 37000 TOURS. Modification sera faite au RCS de TOURS. Pour avis.

## IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 26 septembre 2024, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : « TILIA » - SIEGE SOCIAL : 9 Fosse Maure 37150 LUZILLE - OBJET : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, le tout modifiant pas le caractère civil de la société. DUREE : 50 années.

CAPITAL : 1000 euros - GERANCE : Cédric METIVIER à LUZILLE (37150) - Fosse Maure - Delphine GEORGET demeurant à LUZILLE (37150) - Fosse Maure - IMMATRICULATION RCS TOURS. Pour avis.

## AVIS DE NON DISSOLUTION

ROCBOD  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 9 RUE GEORGE SAND  
37320 FONDETTES  
921 853 925 RCS TOURS

Le 20/07/2024, l'AGE statuant en application de l'article L. 228-2 du Code de commerce, a décidé de pas dissoudre la Société. Mention au RCS de TOURS. La Gérance.

## IMMATRICULATION (SARL à capital fixe)

St statuts du 09/09/24 est constituée la sarl hôtel restaurant amina durée 99ans capital 5.000€ siège social 166 rue de la république 37110 château renaud gérante akouche nadja 36 rue siffren 87100 limoges objet social restaurant hôtel immatriculation rcs tours

## DISSOLUTION ANTICIPEE

LA DIXMERESSE  
SAS au capital de 35000 €  
Siège social : 12 le grande rue 37140 RESTIGNE  
78546908 RCS de TOURS

Par AGE du 20/09/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la dite société à compter de ce jour. M. HUBERT Bruno 3 rue de la vigne 27140 37140 - RESTIGNE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social Mention au RCS de TOURS

## TRANSFERT DE SIEGE HORS

RESSORT (Greffe d'arrivée)  
QUITTERIE CHAILLEY  
SASU au capital de 2000 €  
Siège Social : 31 Bis rue Jean Moulin 28300 COLTAINVILLE  
841195829 RCS de CHARTRES  
L'associé unique, en date du 26/09/2024, a décidé de transférer le siège social au 5 allée Jean Gabin 37100 TOURS, à compter du 26/09/2024. Présidente : Quitterie CHAILLEY 5 allée Jean Gabin 37100 TOURS Radiation au RCS de CHARTRES et Immatriculation au RCS de TOURS

## MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

JEANNE YERRE  
SASU au capital de 1 €  
Siège Social : 7 place Saint-Jean 37100 LANGEAIS  
846170726 RCS de TOURS  
Le président, en date du 23/09/2024, a décidé à compter du 23/09/2024 d'adopter à l'objet social les activités de : Charité à domicile et de remplacer dans le même temps le terme agent commercial par intermédiaire commercial. Status modifié en conséquence. Mention au RCS de TOURS

## IMMATRICULATION (SARL à capital fixe)

CONSTITUTION  
Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 26/09/2024, il a été constitué une SARL. Dénomination sociale : JARDINS D'ARTHUR CREATION - Capital social : 2 000 euros - Siège social : 12 rue de la Souffrèrie 37510 BALLAN MIRE - Objet social : la création et l'entretien de tous jardins, parcs et espaces verts privés ou publics ; la préparation et l'aménagement des sous-sols et des sols, en ce compris les arrosages par sous-sols des pelouses et arbustes, tous travaux d'embellissements par la construction de tous abris, bassins, piscines, rocailles au moyen de tous matériaux, le chauffage et l'éclairage de tous ouvrages, dallages, plantations, entretiens, création de parcs et jardins ; débroussaillage, tonde, taille, abattage, élagage, pose de clôtures et portails et toutes activités pouvant s'y rattacher - Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS - Gérant : Valentin PAYS demeurant 95 route de Narbonne 37900 JOUE LES TOURS. Pour avis.

DUVIVIER  
Avocat et Notaires associés  
&  
ASSOCIÉS  
Tours - Paris - Metz - Orléans  
www.duvivierassociés.fr

## LA CENTRALE IMMOBILIERE

SARL au capital de 121.500 €  
15 avenue de Grammont 37000 TOURS  
RCS TOURS 317 798 174

Le 16/05/2024, l'associée unique a décidé de nommer la société AUREO, dont le siège est sis 2 cours du 86 avenue Marcel Dessaut 37200 TOURS (RCS TOURS 410 473 177), en qualité de commissaire aux comptes.

## IMMATRICULATION (SARL à capital fixe)

St statuts du 09/09/24 est constituée la sarl hôtel restaurant amina durée 99ans capital 5.000€ siège social 166 rue de la république 37110 château renaud gérante akouche nadja 36 rue siffren 87100 limoges objet social restaurant hôtel immatriculation rcs tours

## Fonds de commerce

AL  
AVOCAT

Amard JAGOT-LACOUSSIERE  
Avocat au Barreau de TOURS  
72 Boulevard Béranger - 37000 TOURS  
[ajl-avocat.com](mailto:ajl-avocat.com)

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé du 03 septembre 2024, enregistré au service de la Publicité foncière et de l'enregistrement de TOURS le 05 septembre 2024, Dossier 2024 00036066, référence 3704P1 2024 A 01924

La société KM&M, Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros, Dont le siège social est situé 22 Place Gaston Pailhou 37000 TOURS,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 890 071 368,

A cédé à La société L'HACIENDA, Société à responsabilité limitée au capital de 3.000€, Dont le siège social est situé 22 Place Gaston Pailhou 37000 TOURS,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 931 865 010

Un fonds de commerce ayant pour activité restauration traditionnelle exploitée sis à 22 Place Gaston Pailhou à TOURS (37000), pour l'exploitation auquel le Cédant est inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 890 071 368 RCS TOURS, ledit fonds comprenant tous les éléments incorporels et corporels en dépendant.

Prix de cession : CENT DIX MILLE EUROS (110.000 €)

Entrée en jouissance : 03 septembre 2024

Les oppositions seront reçues chez Me JAGOT LACOUSSIERE, 72 Boulevard Béranger à TOURS (37000) où il est élu domicile pour leur validité, étant précisé que ces correspondances y afférentes seront adressées chez Me JAGOT LACOUSSIERE, 72 Boulevard Béranger à TOURS (37000), inscrit au barreau de TOURS.

Pour insertion

## Avis administratifs



## INSTALLATIONS CLASSEES

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public est ouverte du lundi 21 octobre 2024 à 9h30 au lundi 18 novembre 2024 à 17h sur le territoire de la commune d'Azay-le-Rideau relativement à la demande d'enregistrement présentée par le SMICTOM DU CHINONNAIS en vue de la construction d'une nouvelle déchetterie en ZA de la Loge à Azay-le-Rideau.

Ce projet relève des rubriques n° 2710-2-a et 2794-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier est déposé en mairie d'Azay-le-Rideau et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation, sauf fermeture exceptionnelle de la mairie, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h et les mercredis de 9h30 à 12h à l'exception du vendredi 1er novembre 2024 (Toussaint) et du lundi 11 novembre 2024 (Armistice 1918).

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie d'Azay-le-Rideau ou les adresser en préfecture, par lettre (Préfecture d'Indre-et-Loire - Bureau de l'environnement - 37525 TOURS CEDEX 9) ou par voie électronique ([pref-environnement@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-environnement@indre-et-loire.gouv.fr) en précisant en objet « consultation SMICTOM Chinonais déchetterie Azay-le-Rideau ») pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'enregistrement présentée par le SMICTOM DU CHINONNAIS.

Le dossier est déposé en mairie de Chinon et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation, sauf fermeture exceptionnelle de la mairie, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, à l'exception du vendredi 1er novembre 2024 (Toussaint) et du lundi 11 novembre 2024 (Armistice 1918).

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'enregistrement présentée par le SMICTOM DU CHINONNAIS.



## INSTALLATIONS CLASSEES

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public est ouverte du lundi 21 octobre 2024 à 9h30 au lundi 18 novembre 2024 à 17h sur le territoire de la commune de Chinon relativement à la demande d'enregistrement présentée par le SMICTOM DU CHINONNAIS en vue de la déconstruction et la reconstruction après extension, sur le même site, de la déchetterie située route de Hulsmes à Chinon.

Ce projet relève des rubriques n° 2710-2-a et 2794-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier est déposé en mairie de Chinon et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation, sauf fermeture exceptionnelle de la mairie, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, à l'exception du vendredi 1er novembre 2024 (Toussaint) et du lundi 11 novembre 2024 (Armistice 1918).

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Chinon ou les adresser en préfecture, par lettre (Préfecture d'Indre-et-Loire - Bureau de l'environnement - 37525 TOURS CEDEX 9) ou par voie électronique ([pref-environnement@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-environnement@indre-et-loire.gouv.fr) en précisant en objet « consultation SMICTOM Chinonais déchetterie Chinon ») pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'enregistrement présentée par le SMICTOM DU CHINONNAIS.

## Enquêtes publiques

### Commune de CUSSAY

#### Enquête publique

Modification n°1 du PLU de la commune de Cussay

Arrêté 2024\_09\_02 du 17 septembre 2024 :

Il sera procédé à une enquête publique préalable à la modification n°1 du PLU de la commune de Cussay, du 02 Octobre 2024 au 16 Octobre 2024 inclus.

Mme Edith SAEVOLON a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par M le Président du Tribunal Administratif d'Orléans.

Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquêtes à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Cussay pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier est également consultable sur le site de la mairie : [www.cussay.fr](http://www.cussay.fr)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : [plu.enquete@publique.cussay@gmail.com](mailto:plu.enquete@publique.cussay@gmail.com).

Mme la commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie, 16 Rue Jean Michaud 37240 CUSSAY :

- le 02 Octobre 2024 de 09 heures à 12 heures,

- le 16 Octobre 2024 de 14 heures à 17 heures.

Le rapport et les conclusions motivés de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Monsieur Le Maire, Alain ROCHER.